



**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

**Enseignement  
Supérieur Artistique**

**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2020-2021**

**Cinéma - Réalisation**

**2e cycle - Master de type long**

### **Profil d'enseignement**

Le master Cinéma-Réalisation délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Ce master en 120 crédits offre au futur cinéaste un approfondissement des concepts et des pratiques développés au 1er cycle. Il s'articule principalement autour de 3 axes: un travail artistique de fin d'études (TAFE), un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages en milieu professionnel.

### **Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, du son et de l'image ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui:	Master type long - cinéma réalisation
<p><b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b></p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, de l'image et du son ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b></p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, de l'image et du son ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>

## Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.1</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Assistanat</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Pratique des assistanats de réalisation et de production, de la direction de production et de la régie générale sur les productions de l'INSAS.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	22				
<b>Pondération de l'UE</b>	15,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	360				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,6,7,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Assistanats sur FFE	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.5</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Projet de film fin d'études</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Constitution du dossier du film de fin d'études.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	8				
<b>Pondération de l'UE</b>	10,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	120				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,2,3,4,5,8,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Evaluation intégrée faite par un jury (voir annexe 9 du RDE)				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Projet de fin d'études		Obligatoire	Jury*
Technique	Écriture (Scénario)	Ecriture scénario du FFE		Obligatoire	Jury*

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.10</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Atelier rythme</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche théorique et pratique des paramètres qui agissent sur la perception des différents rythmes qui sont à l'œuvre dans un film.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	3				
<b>Pondération de l'UE</b>	2,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	45				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,4,7				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier rythme	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.15</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Iconographie du réel</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche de nouvelles tendances du documentaire par l'abord du cinéma du réel de manière interdisciplinaire (Anthropologie, Cinéma, Philosophie) et l'études de la relation entre le documentaire et l'art contemporain, ainsi que les formes hybrides de cinéma contemporain.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	3				
<b>Pondération de l'UE</b>	0,02				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)	Iconographie du réel (2)	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M1.20</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Atelier Jeu caméra</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et scénaristes.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		7			
<b>Pondération de l'UE</b>		3,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		60			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,7			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier Jeu caméra	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M1.25</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Courts-métrages et mise en scène</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M1.30</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Analyse filmique</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ecriture et réalisation d'une analyse de film sous d'un format court audiovisuel.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		3			
<b>Pondération de l'UE</b>		1,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse filmique	1	Obligatoire	TE/EC
<small>Légende des types d'évaluation :  EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M1.35</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Histoire du cinéma</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO
<small>Légende des types d'évaluation :  EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.40</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Théorie et technique de l'écriture</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche théorique et pratique du développement scénaristique de personnages.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	3				
<b>Pondération de l'UE</b>	1,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3,4,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.45</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Aides publiques et Tax Shelter</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	2				
<b>Pondération de l'UE</b>	1,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,5				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1,2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Aides publiques et Tax Shelter	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.50</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Etude de cas</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	1,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,5				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M1.55</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Introduction à l'écriture du travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Explications des exigences de contenu et de présentation du travail écrit de fin d'études (TEFE).				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	1,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Suivi du mémoire ()	Introduction à l'écriture du travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M1.60</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Stage</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		3			
<b>Pondération de l'UE</b>		3,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		6,8,9			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Stages ()	Stage I	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M2.65</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Pratique artistique de la réalisation cinématographique</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Réalisation d'un film de court métrage en collaboration avec les étudiants des cursus image, son et montage/script.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		30			
<b>Pondération de l'UE</b>		30,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		420			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,2,3,4,5,6,7,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.REAL.M1.1,5			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Réalisation d'un film de court métrage	1	Obligatoire	JAE+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M2.70</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Ensemble de cours d'analyse à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	4				
<b>Pondération de l'UE</b>	3,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	60				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M2				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA*</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	A choix	EO
Technique	Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)	Approche de la peinture	1	A choix	EC/TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du montage	1	A choix	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Analyse d'œuvres radiophoniques	1	A choix	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Analyse reportage et documentaires	1	A choix	TE/EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	A choix	EC
*Cours à choix pour un maximum de 2 de pondérations					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINREAL.M2.75</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Pratiques et techniques du cinéma</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Ensemble de cours techniques à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	5				
<b>Pondération de l'UE</b>	4,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	150				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3,6,7,8,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M2				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA*</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Introduction à la direction de post-production	2	A choix	EE/EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Séminaire maquillage	1	A choix	TP
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	A choix	EC/TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Analyse des étapes du mixage	1	A choix	EC
Technique	Cinéma (Assistanat)	Assistanat et/ou régie sur production INSAS	2	A choix	TE
Technique	Stages ()	Stage interne	1	A choix	EC
*Cours à choix pour un maximum de 3 de pondérations					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M2.80</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit d'auteur</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		1,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,5			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M2.85</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		1,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,5			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M2.90</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit social</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		1,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,5			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M2.95</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Stage</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		8			
<b>Pondération de l'UE</b>		6,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		150			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		6,8,9			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Stages ( )	Stage 2	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINREAL.M2.100</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Travail écrit de fin d'études (TFE)</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		10			
<b>Pondération de l'UE</b>		12,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		0			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.REAL.M1.55			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
0	Travail écrit de fin d'études	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury
<small>Légende des types d'évaluation :  EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					